

FÉDÉRATION DU PLONGEON AMATEUR DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 AOÛT 2023

AU 31 AOÛT 2023

FÉDÉRATION DU PLONGEON AMATEUR DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 AOÛT 2023

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
FÉDÉRATION DU PLONGEON AMATEUR DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la FÉDÉRATION DU PLONGEON AMATEUR DU QUÉBEC qui comprennent le bilan au 31 août 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 août 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne; nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL INC.

ASBL société de comptable professionnel agréé inc.¹

Montréal, le 3 novembre 2023

¹ Par CPA Auditeur, permis de comptabilité publique n° A129449

FÉDÉRATION DU PLONGEON AMATEUR DU QUÉBEC

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions	846 859	315 917
Opérations	189 911	135 724
Placements Sports (note 10)	17 561	8 789
Autres	11 591	18 552
	<u>1 065 922</u>	<u>478 982</u>
 CHARGES		
Opérations	512 205	66 865
Salaires et charges sociales	199 399	137 947
Aide aux athlètes	164 311	67 677
Perfectionnement des entraîneurs	118 200	117 000
Administration	56 222	44 872
Mauvaise créances	11 838	-
Placements Sports (note 10)	7 138	19 214
Autres	2 018	756
Perfectionnement des officiels	224	-
	<u>1 071 555</u>	<u>454 331</u>
 EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(5 633)</u>	<u>24 651</u>
Gain ou perte non réalisé	<u>4 210</u>	<u>(8 213)</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>(1 423)</u></u>	<u><u>16 438</u></u>

FÉDÉRATION DU PLONGEON AMATEUR DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2023

	2023			2022	
	Investi en immobi- lisations	Affecté - Programme Placements Sports	Affecté aux salaires (note 11)	Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	-	(10 425)	110 000	308 672	391 809
charges	-	-	-	(1 423)	16 438
		(1)			
Produits de Placements Sports (note 11)	-	17 563	-	(17 563)	-
Utilisation des produits de Placements Sports (note 11)	-	(7 138)	-	7 138	-
Affectation d'origine interne (note 11)	-	-	-	-	-
Acquisition immobilisation	1 200	-	-	(1 200)	-
SOLDE À LA FIN	1 200	-	110 000	295 624	408 247

FÉDÉRATION DU PLONGEON AMATEUR DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 AOÛT 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	362 763	468 893
Placements (note 3)	160 281	156 402
Débiteurs (note 4)	268 201	180 666
Frais payés d'avance	<u>26 861</u>	<u>27 467</u>
	818 106	833 428
IMMOBILISATIONS (note 5)	<u>1 200</u>	<u>-</u>
	<u><u>819 306</u></u>	<u><u>833 428</u></u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunt bancaire (note 7)	40 000	40 000
Créditeurs (note 8)	4 632	7 551
Subventions reportées (note 9)	<u>367 850</u>	<u>377 630</u>
	<u>412 482</u>	<u>425 181</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	1 200	-
AFFECTÉ AUX SALAIRES (note 11)	110 000	110 000
NON AFFECTÉ	<u>295 624</u>	<u>308 672</u>
	<u>406 824</u>	<u>408 247</u>
	<u><u>819 306</u></u>	<u><u>833 428</u></u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Simon St-Louis, Trésorier

Stéphane Lortie, secrétaire





FÉDÉRATION DU PLONGEON AMATEUR DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	<u>(1 423)</u>	<u>16 438</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(87 535)	51 157
Frais payés d'avance	606	(15 973)
Créditeurs	(2 919)	1 023
Subventions reportées	<u>(9 780)</u>	<u>120 762</u>
	<u>(99 628)</u>	<u>156 969</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(101 051)</u>	<u>173 407</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(1 200)	-
Variation des placements	<u>(3 879)</u>	<u>8 382</u>
Variation nette des placements et flux de trésorerie liés aux activités	<u>(5 079)</u>	<u>8 382</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	(106 130)	181 789
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>468 893</u>	<u>287 104</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>362 763</u></u>	<u><u>468 893</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

FÉDÉRATION DU PLONGEON AMATEUR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 AOÛT 2023

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

FÉDÉRATION DU PLONGEON AMATEUR DU QUÉBEC est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 29 septembre 1971. Il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

- Regrouper les associations de plongeon de la province de Québec;
- promouvoir le sport et la pratique du plongeon;
- tenir et organiser des stages de formation et des tournois de plongeon dans le Québec.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Produits d'opérations

Les produits d'opérations sont constitués des cotisations, des inscriptions et de la location des piscines. Ces produits sont inscrits linéairement sur la période couverte par ces derniers.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et les taux indiqués ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Mobilier et équipement	Amortissement linéaire	20 %
Équipement sportif	Amortissement linéaire	30 %

FÉDÉRATION DU PLONGEON AMATEUR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 AOÛT 2023

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de services par les bénévoles

L'organisme a pour politique d'omettre la valeur des services rendus sans rétribution par les bénévoles, lesquels services doivent être considérés comme partie intégrante des activités de l'organisme, car il est impossible d'en déterminer la valeur juste. Si une évaluation monétaire avait été possible, ce montant aurait été appliqué aux postes de produits et charges appropriés.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les placements, les subventions et les débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les créditeurs.

3- PLACEMENTS

	2023	2022
	\$	\$
Compte Avantage entreprise	81 533	79 713
Portefeuille Gestion patrimoine, valeur à la fermeture	78 748	76 689
	160 281	156 402
Placement échéant au cours du prochain exercice	160 281	156 402
	-	-
	<u> </u>	<u> </u>

4- DÉBITEURS

	2023	2022
	\$	\$
Subventions	242 387	150 161
Comptes clients	24 725	29 522
Appariement à recevoir	-	-
Taxes à la consommation	1 089	983
	<u>268 201</u>	<u>180 666</u>
	<u> </u>	<u> </u>

5- IMMOBILISATIONS

	2023		2022	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	4 159	4 159	-	-
Équipement informatique	26 045	24 845	1 200	-
Équipement sportif	673	673	-	-
	<u>30 877</u>	<u>29 677</u>	<u>1 200</u>	<u>-</u>
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>

FÉDÉRATION DU PLONGEON AMATEUR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 AOÛT 2023

6- MARGE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 10 000 \$, renouvelable annuellement, portant intérêt au taux de 7,45 %. Au 31 août 2023, cette marge présente un solde nul.

De plus, la fédération dispose de quatre cartes de crédit dont la limite de crédit totale est de 5 000 \$.

7- EMPRUNT BANCAIRE

Au 31 août 2023, dans le cadre du programme fédéral aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif afin de couvrir leurs coûts d'exploitation pendant une période de COVID 19, où leurs revenus ont été temporairement réduits. L'organisme a obtenu un prêt de 40 000 \$ sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2022 avec la possibilité d'effectuer des versements en capital. Si un montant de 30 000 \$ est remboursé d'ici le 31 décembre 2022, le prêt sera réputé payé en totalité. Si le solde du prêt est de plus de 10 000 \$ au 1^{er} janvier 2023, l'organisme a le choix entre établir les modalités de remboursement sur 36 mois (capital + intérêts) ou garder le prêt avec la modalité des intérêts seulement. Le taux d'intérêt sera alors de 5 %. Le prêt devra être remboursé au plus tard le 31 décembre 2025.

8- CRÉDITEURS

	2023	2022
	\$	\$
Fournisseurs	645	3 564
Salaires et vacances courus	3 405	3 405
Sommes à remettre à l'État	582	582
	<u>4 632</u>	<u>7 551</u>

9- SUBVENTIONS REPORTÉES

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de développement de l'excellence de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

FÉDÉRATION DU PLONGEON AMATEUR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 AOÛT 2023

9- SUBVENTIONS REPORTÉES (suite)

	Solde 31 août 2022	Octroyées	Constaté à titre de produits	Solde 31 août 2023
	\$	\$	\$	\$
Subventions MELS				
PSDE - Programme de soutien au développement de l'excellence	235 870	837 082	778 835	294 117
PSDE (PEDE) Soutien à l'engagement des entraîneurs.es sport-études	3 379	-	3 376	-
PSDE -Bonification Covid-19 (Poursuite des activités favorisant le développement du talent sportif)	138 381	-	64 648	73 733
	<u>377 630</u>	<u>837 082</u>	<u>846 859</u>	<u>367 850</u>

10- PLACEMENTS SPORTS

L'organisme a cédé 20 % des dons admissibles à Placements Sports & Loisirs ainsi que 20 % de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme à la Fondation du Grand Montréal. Ces montants ne figurent pas dans l'actif de la fédération, car la propriété et la gestion ont été cédées à la Fondation du Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans. Depuis 2020, la gestion du programme est sous la responsabilité du RLSQ et c'est au nouveau gestionnaire de fonds, Desjardins Gestion de patrimoine, que ces mêmes pourcentages des dons admissibles et de l'appariement annuel sont investis. Au 31 août 2023, la juste valeur marchande des sommes cédées à la Fondation du Grand Montréal s'élève à 31 980 \$ (33 555\$ en 2022) et la somme du capital investi chez Desjardins gestion de patrimoine totalise 7 408 \$.

	2023	2022
	\$	\$
Produits		
Appariement des dons admissibles	13 695	5 963
Intérêts générés par le fonds de dotation	3 868	1 302
Dons admissibles	-	1 524
	<u>17 563</u>	<u>8 789</u>
Charges		
Salaires	7 138	19 214
Formation	-	-
	<u>7 138</u>	<u>19 214</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>10 425</u>	<u>(10 425)</u>
Fonds de réserve au début de l'exercice	(10 425)	-
	<u>-</u>	<u>(10 425)</u>

FÉDÉRATION DU PLONGEON AMATEUR DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2023

11- AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

En 2019, le conseil d'administration a résolu d'affecter 15 000 \$ au salaire de la transition de la direction générale. En 2014, le conseil d'administration a résolu d'affecter une somme de 95 000 \$ pour le salaire des employés de l'organisme pour une période de 6 mois. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'une affectation d'origine interne à d'autres fins, sans le consentement préalable du conseil d'administration.

12- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit à cause de ses subventions et ses débiteurs. Il procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses, au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé au risque de liquidité eut égard à ses crédettes.